



Paris, le 21 décembre 2020.

NEGOCIATIONS SALARIALES BRANCHE BANQUE POPULAIRE **TRISTE FIN D'ANNEE**

Les Organisations Syndicales **CFTC - CFDT - UNSA**, réunies en intersyndicale, se sont adressées, par écrit, à la Direction de BPCE.

Nos Organisations, responsables et attachées à la conclusion d'un accord sur le thème des salaires ont transmis **un courrier dans lequel elles demandaient d'assortir la proposition patronale d'augmentation de 0.5% jusqu'à 33.000€, d'un minimum annuel de 200€ et de relever le plafond à au moins 50.000€.**

Nous espérons, cette année, que nos dirigeants auraient à cœur que toutes et tous puissent bénéficier d'une revalorisation après une année chahutée, ayant mobilisé fortement l'ensemble du personnel.

Portés par un esprit constructif et une volonté de dialogue, les représentants **CFTC, CFDT et UNSA** ont insisté sur la nécessité d'inclure **un plancher de 200€ annuel** ; mais en vain...

Où est la reconnaissance des efforts que nous avons fournis et fournissons encore pour que les résultats de nos entreprises soient au rendez-vous ?

Refuser à toutes et tous une revalorisation d'au moins 15 euros par mois quand le SMIC est revalorisé de 1% (soit 16€ mensuel) relève du mépris.

Aucune de nos entreprises ne connaît de situation économique désastreuse et inquiétante. Nos banques sont performantes, leur croissance étant simplement ralentie par le contexte actuel. Ces performances sont obtenues par l'investissement quotidien et constant de TOUS les salariés. Elles permettent de participer à la solidité du Groupe BPCE et de réaliser des opérations d'acquisition avec des engagements financiers conséquents.

Dans ce contexte, l'ensemble de notre communauté de travail qui n'a pas été épargnée en 2020 doit également profiter des résultats obtenus.

Les valeurs coopératives, toujours mises en avant par nos dirigeants, doivent se traduire par une mesure collective assortie d'un minimum de 200€ annuel.

Nos 3 Organisations syndicales ne veulent pas être complices d'une négociation au rabais, irrespectueuse de l'engagement des salariés. A savoir, revalorisation de 0.5% pour celles et ceux percevant moins de 36.000€

**Nous ne voulons pas être les négociateurs d'un
« Toujours moins, toujours plus bas »**

SIGNER SERAIT DONC IRRESPONSABLE!

